

Protection des animaux et élevage des lapins



FOTOLIA

La carrière du lapin en tant qu'animal domestique remonte probablement à l'époque romaine avec la détention de lapins sauvages en enclos. Les animaux servaient pour ainsi dire de conserve de viande vivante que l'on pouvait prélever selon les besoins. A ce moment-là, les lapereaux avant et juste après la naissance passaient pour une délicatesse. Grâce à leur proverbial caractère prolifique et avec des soins adéquats, les effectifs en enclos se maintenaient souvent à un niveau semblable sans ajout de capture en liberté. Cela a permis de remplir une condition essentielle pour le passage de l'état sauvage à l'état domestique, à savoir la reproduction sous la garde de l'homme. La première manifestation de variation de couleur de la robe a été mentionnée au 15^e siècle. Les lapins à longs poils étaient évoqués au 18^e siècle pour la première fois sous le nom de «lapins soyeux». Enfin, la cuniculture vraiment organisée a débuté au 19^e siècle, constituant ainsi la pierre angulaire de l'émergence des lapins de races connues aujourd'hui avec leurs différentes nuances de couleurs et de dessins, leurs variantes de robe et de stature.

Dans certaines formes d'élevage du lapin domestique, des éléments non négligeables sur le plan économique entrent en ligne de compte, comme le taux de reproduction, le rendement de viande, la qualité de la fourrure et de la laine. Des problèmes de protection animale surgissent avant tout chez ce que l'on appelle les «races sportives»; en effet, l'accent porte principalement sur l'élevage d'animaux d'exposition qui correspondent aux standards de la race en question plutôt que sur l'intérêt porté aux caractéristiques d'utilisation. A l'instar d'autres animaux domestiques, certains défauts génétiques sont devenus des objectifs d'élevage, et des caractéristiques isolées ont été accentuées à l'extrême, entraînant pour la protection de ces animaux des conséquences problématiques qui doivent être rejetées fermement.

Lapins nains

Les lapins nains sont des animaux de compagnie particulièrement en vogue. En élevant des lapins nains, il faut toutefois avoir à l'esprit que la petite taille remonte à un défaut génétique. Cette disposition génétique, appelée «gène de nanisme» (dwarf gene) est à transmission dominante incomplète (intermédiaire). Les lapins nains répondant à l'objectif de leur élevage sont hétérozygotes et ne portent le gène défectueux que sous une expression simple. Quand les lapins nains hétérozygotes s'accouplent, seule la moitié de leur descendance aura la caractéristique des lapins nains typiques. Un quart des jeunes n'est pas porteur de cette disposition génétique. Ces animaux seront plus tard plus grands et plus lourds que leurs parents, mais restent des animaux de compagnie absolument parfaits. Un autre quart des jeunes possède la disposition génétique de la taille naine en double exemplaire. Dans la mesure où ces lapins nains homozygotes ne viennent pas au monde mort-nés ou ne meurent pas immédiatement après la naissance, ils sont condamnés à vivoter. Il faut donc absolument éviter un élevage exclusif de lapins nains, mais utiliser des lapins qui ne sont pas porteurs de cette disposition génétique comme partenaires de reproduction des lapins nains. Ce n'est que de cette façon que l'on pourra éviter des animaux mort-nés ou des animaux dont toute la vie sera une souffrance pour au contraire privilégier un élevage de lapins nains conforme à la protection animale.

L'élevage fondé sur la sélection d'animaux à tête ronde très marquée est un autre aspect problématique chez les lapins nains. Outre les yeux larmoyants en permanence du fait d'un canal lacrymal rétréci ou déplacé, on observe souvent des dents mal alignées; de ce fait, ils n'usent plus suffisamment leurs incisives et leurs molaires. La conséquence est l'émergence de ponts entre les molaires et des incisives fortement allongées («défenses d'éléphants») qui les empêchent de bien mâcher et causent leur mort par inanition parce qu'ils n'arrivent plus à réduire la nourriture pour l'absorber. Leur raccourcir les dents n'est qu'une solution transitoire, car les dents limées ne redeviennent pas des dents normales qui se régulent à la longue. Par ailleurs, élever des lapins à tête surdimensionnée peut causer des mises bas difficiles chez les lapins nains étant donné que la grosse tête des lapereaux les empêche de sortir facilement par les voies naturelles. Ces aspects doivent également entrer en ligne de compte au moment d'élaborer les standards d'élevage et de choisir les animaux reproducteurs.

Robe panachée, en mosaïque et tachetée

La présence des taches est due à différentes dispositions génétiques du lapin. La «robe panachée» est particulièrement marquée chez les lapins hollandais. On vise un dessin dans la robe avec des parties blanches au lieu de colorées à des endroits précis du corps. Or les dessins ne se transmettent pas régulièrement; les descendants de lapins avec des taches «correspondant aux standards» peuvent être parfaitement dessinés, mais également trop clairs ou trop colorés. Étant donné que le dessin de la robe à l'âge



Lapin nain



Lapin hollandais

adulte apparaît déjà chez les lapereaux tout jeunes, les animaux qui ne correspondent pas au modèle sont éliminés quelques jours après leur naissance. Ces pratiques sont à proscrire, car des animaux «aux couleurs non conformes» sont parfaitement appropriés comme animaux de compagnie.

Cela s'applique également aux lapins tachetés de type mosaïque ou papillon. Les papillons ou tachetés se distinguent par un dessin sur le dos en couleur sur fond blanc, tandis que le patron chez les tachetés mosaïques consiste en éléments colorés isolés (comme une ligne dorsale continue, un motif de points sur les côtés et des oreilles colorées assorties d'un patron de couleur caractéristique dans la région du museau, appelé «papillon»). Leur point commun est que ce dessin ne peut pas être le fruit pur d'un élevage. Du fait que la disposition à la robe tachetée se transmet par un gène dominant incomplet, le pelage de la descendance affiche divers types de dessins. En d'autres termes, il n'en résulte pas seulement des animaux au dessin «conforme au standard», mais également des lapereaux indésirables pour l'éleveur, car complètement colorés ou insuffisamment tachetés. Ces jeunes appelés également «blanchons» ou «chaplins» sont porteurs du gène de taches en double exemplaire, ce qui non seulement cause la disparition du modèle de dessins désiré, mais cause des malformations dans l'appareil digestif (syndrome du méga-côlon). Les blanchons sont moins vigoureux, meurent souvent trop tôt et n'atteignent que rarement l'âge de la maturité sexuelle. Notons ici que l'élimination précoce des bébés blanchons ne doit en aucune manière être choisie. Des mesures d'élevage, notamment l'accouplement de lapins avec des partenaires colorés empêcheront que des blanchons maladifs viennent au monde.

Lapins angoras

Les lapins angoras et races apparentées se caractérisent par leur poil particulièrement abondant qui oblige à les tondre régulièrement sachant qu'il n'y a plus de mue normale. Si l'on omet de les tondre ou si le laps de temps entre les tontes est trop espacé, il en résulte des séquelles graves sur la santé et le bien-être des lapins. D'une part, une trop grosse épaisseur de laine empêche de dégager la chaleur du corps ce qui à son tour entraîne une hyperthermie. Et ce n'est pas tout: la pilosité excessive de la tête les empêche de bien voir et provoque des irritations douloureuses des yeux. Il n'est pas rare que les trop longs poils de la mère ligaturent les membres de ses bébés.



Lapin angora

Par conséquent, les lapins angoras doivent être considérés comme des «animaux de rente à haut rendement» qui ont besoin d'être suivis en continu par des personnes compétentes. Ce ne sont donc pas des animaux de compagnie.

Lapins béliers

Les longues oreilles pendantes sont typiques de tous les «lapins béliers». Chez les lapins béliers anglais, l'élevage a misé sur l'obtention d'oreilles aussi longues que possible, arrivant autrefois à une envergure de 80 cm et des oreilles d'une largeur allant jusqu'à 20 cm. Les grandes oreilles rendent les mouvements difficiles et limitent le champ de vision ce qui est certainement d'autant plus pénible pour le lapin qu'il est un animal de fuite.

Lorsque les oreilles sont si longues qu'elles traînent par terre, les animaux les piétinent et se blessent avec leurs propres griffes; en contact avec le sol (et avec les déjections des animaux), les oreilles blessées peuvent s'infecter. Entretemps, la tendance va en Suisse dans le sens d'un raccourcisse-

ment, c'est-à-dire avec une longueur idéale de «seulement» 58 cm.

Nous saluons certes ces beaux efforts, mais cela ne change rien au fait que, quelle que soit leur taille, les oreilles pendantes représentent une véritable contrainte pour les lapins. En effet, une étude scientifique a démontré que les oreilles pendantes des lapins béliers augmentent leur seuil auditif (Claassen, 2004) et est arrivée à la conclusion que les lapins béliers entendent moins bien que leurs congénères. Comme chez les chiens, les oreilles pendantes des lapins sont sensibles aux inflammations qui, si elles ne sont pas traitées à temps, peuvent induire des modifications dans l'oreille moyenne et l'oreille interne avec un impact négatif sur la capacité auditive.



Lapin béliers anglais

Sources

- Bartels, T. & Wegner, W. (1998). *Fehlentwicklungen in der Haustierzucht. Zuchttextreme und Zuchtdefekte bei Nutz- und Hobbytieren*. Stuttgart: Ferdinand Enke Verlag.
- Claassen, W. (2004). *Hörschwellenbestimmung mittels früher akustisch evozierter Potentiale zur klinischen Diagnostik bei gesunden und erkrankten Kaninchen mit Kopfschiefhaltung*. Hannover: Diss. vet. med.
- Isenbügel, E. (1996). Irrwege in der Heimtierzucht. *Du + und die Natur*, 3, 4–13.
- Hollmann, P. (1997). Kleinsäuger als Heimtiere. In: H.H. Sambras & A. Steiger [Hrsg.], *Das Buch vom Tierschutz* (pp. 308–363). Stuttgart: Enke Verlag.
- Morgenegg, R. (2000). *Artgerechte Haltung – ein Grundrecht auch für Zwergkaninchen*. Berg am Irchel: KiK-Verlag.
- Nachtsheim, H. & Stengel, H. (1977). *Vom Wildtier zum Haustier*. Stuttgart: Verlag Paul Parey.
- Not, I. (1998). *Beurteilung verschiedener Zuchtlinien von Ziervögeln, Kleinnagern, Zierfischen und Reptilien in tierschützerischer Hinsicht*. Zürich: Diss. vet. med.
- Not, I., Isenbügel, E., Bartels, T., & Steiger, A. (2008). Zur Beurteilung von Tierschutzaspekten bei Extremzuchten von kleinen Heimtieren. *Schweiz. Arch. Tierheilk.*, 150 (5), 235–241.
- Schlolaut, W. [Hrsg.] (1998). *Das grosse Buch vom Kaninchen*. Frankfurt am Main: DLG-Verlag.
- Stucki, F. (1998). *Die Beurteilung zuchtbedingter Defekte bei Rassegeflügel, Rassetauben, Rassekaninchen und Rassekatzen in tierschützerischer Hinsicht*. Bern: Diss. vet. med.
- Prise de position conjointe de la Commission fédérale d'éthique pour le génie génétique dans le domaine non humain (CENH) et de la Commission fédérale pour les expériences sur animaux (CFEA), relative à la concrétisation de la dignité de la créature chez l'animal. Adresse de la rédaction: Commission fédérale d'éthique pour le génie génétique dans le domaine non humain (CENH), c/o Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), CH-3003 Berne.

Editeur et renseignements supplémentaires

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, case postale, 4018 Bâle,
tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, compte postal 40-33680-3,
psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com

Co-auteur

PD Dr. Thomas Bartels, Klinik für Vögel und Reptilien der Universität Leipzig,
An den Tierkliniken 17, D-04103 Leipzig

Cette feuille d'information et d'autres sont disponibles au téléchargement sous
www.protection-animaux.com/publications.